

# PLANIFIER

## EN VUE DE L'INÉVITABLE

S'il est courant de se préparer en cas d'éventuels événements malheureux, veiller à planifier ce qui entoure son propre décès l'est sans doute un peu moins.

En planifiant à l'avance, vous pouvez vous assurer que vos souhaits seront respectés, que votre patrimoine sera préservé et que l'avenir de vos proches sera bien sécurisé.



### D'abord, il faut en discuter

- Un conseiller agréé peut vous aider à déterminer vos besoins et à identifier vos objectifs.
- Il est souhaitable de communiquer et de confier votre plan aux bonnes personnes.



### Rédigez un **testament** pour vous assurer que vos derniers souhaits seront respectés

- Choisissez ou nommez un exécuteur testamentaire pour votre succession.
- Déterminez la répartition de votre succession.
- Choisissez à qui vous confierez la garde de vos enfants mineurs.
- Choisissez à qui vous confierez la garde de vos animaux de compagnie
- Évitez un long processus d'homologation pour vos héritiers.
- Réduisez l'impôt successoral au décès.
- Faites des cadeaux et des dons de bienfaisance en votre nom.



### Souscrivez une **assurance vie** pour alléger le fardeau financier de vos proches

- Réglez les dépenses finales telles que les frais funéraires et d'inhumation, les frais médicaux impayés, les frais d'homologation et les taxes.
- Remboursez vos dettes pour éviter que vos proches n'héritent du fardeau.
- Remplacez votre revenu pour éviter que votre famille peine à joindre les deux bouts.
- Laissez un héritage important ou faites un don substantiel à votre organisme de bienfaisance préféré.